



313 P NP DM29

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–
Bout-de-l'Île

6212-09-066

Mémoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

concernant

le projet de ligne à 735 kV
de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île,
du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal

le 4 décembre 2014

OBJET DE CE MÉMOIRE

La société Hydro-Québec envisage construire une toute nouvelle ligne de transport d'électricité à haute tension (LHT) qui traversera en totalité le territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, suivant un parcours parallèle à une ligne à haute tension déjà existante. La municipalité désire faire connaître son point de vue sur ce projet qui aura comme conséquence d'ajouter à une première erreur commise lors de la construction de cette première ligne à haute tension amenant vers le sud l'électricité provenant du projet de la Baie James.

QUI SOMMES-NOUS ?

La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez est située au cœur de la MRC Matawinie. Nous comptons 34 lacs sur notre territoire qui est également serpenté par la rivière L'Assomption sur plus de 8 km et décoré d'une forêt mixte omniprésente. Cela fait de nous un endroit recherché par les villégiateurs et les amants de la nature, ce qui explique que notre population grimpe jusqu'à 10 000 personnes durant la période estivale alors que la population locale est de 3 200 habitants.

Saint-Alphonse-Rodriguez est donc un endroit touristique dont l'activité économique dépend en grande partie de la présence de ces villégiateurs et visiteurs attirés par un monde en pleine nature.

NOS PRÉOCCUPATIONS

La Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez est déjà traversée du nord sud et d'est en ouest par une première ligne de transport à haute tension, laissant ainsi apparaître une large cicatrice sur son territoire. À l'époque de

la construction de cette ligne, les priorités économiques dictées par une volonté d'expansion, ont laissé peu de place aux préoccupations environnementales. La notion de développement durable était à toute fin pratique inexistante et la construction d'une telle ligne n'a eu aucun impact économique à long terme pour la région. Cette ligne contourne plusieurs lacs et traverse la rivière l'Assomption. Compte tenu de la vocation de villégiature de notre territoire, il est peu probable que cette première ligne à haute tension recevrait aujourd'hui l'aval des autorités compétentes pour traverser notre territoire sur une si longue distance compte tenu de son impact négatif sur l'environnement et l'économie locale.

Voilà qu'aujourd'hui, Hydro-Québec demande d'élargir cette plaie en ajoutant une deuxième ligne de transport à haute tension parallèle à la première, se rapprochant davantage de lacs en développement et déboisant une nouvelle surface d'au moins 60 mètres de largeur sur près de 18 km de long.

Nos préoccupations sont à plusieurs niveaux mais concernent plus particulièrement l'impact très négatif sur l'environnement de ce projet de construction d'une deuxième ligne de transport d'électricité à haute tension sur notre territoire.

Nous n'aborderons pas la question concernant le risque pour la santé lié aux champs électromagnétiques (CEM) propres aux lignes à Hautes tensions car nous n'avons pas la prétention d'avoir la compétence pour en débattre. Nous nous permettrons tout de même de noter la prudence suggérée sur ce sujet par différents organismes tel que l'Organisation mondiale de la Santé.

La construction et l'exploitation de lignes de transport d'électricité d'envergure engendrent de nombreux autres impacts tels que la diminution de la qualité visuelle du paysage, le déboisement important, le contrôle de la végétation sous les lignes par l'utilisation de pesticides ou herbicides, la détérioration des milieux humides, la destruction de ravages d'animaux et autres.

À LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi sur le développement durable adoptée en 2006 par le gouvernement du Québec introduit 3 grands objectifs qui visent à :

- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- Viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

16 principes viennent supporter ces objectifs dont certains méritent notre attention dans le présent dossier:

Participation et engagement

« La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique »

Ainsi un promoteur se doit aujourd'hui de tenir compte de la réception que fait le milieu de son projet, surtout lorsque cela représente un changement important. Dans le cas présent, Hydro-Québec n'a pas réussi à convaincre les résidents de la Matawinie du bien fondé de la construction de cette nouvelle ligne. Bien qu'Hydro-Québec ait accepté de tenir compte de certaines revendications et proposer quelques changements au tracé initial, la communauté s'attend à beaucoup plus. En effet, la population demande une démonstration évidente du besoin « incontournable » d'aller de l'avant avec ce projet alors qu'Hydro-Québec a déjà avancé une autre solution basée sur la technologie de la compensation en série, solution différente, efficace, et ayant peu ou pas d'impact sur le milieu. Cette seconde solution a reçu l'approbation des différents regroupements de citoyens.

Protection de l'environnement

« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement »

La solution basée sur la technologie de la compensation en série aurait énormément moins d'impact sur l'environnement car elle ne requière qu'une infime portion de déboisement par rapport à la construction d'une nouvelle ligne. Cette solution n'aura pas comme conséquence d'effacer la cicatrice déjà existante sur notre territoire, mais aura comme avantage de ne pas l'augmenter. L'environnement en sortirait gagnant tout en préservant l'approvisionnement en électricité vers les grands centres.

Efficacité économique

« L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement »

La solution de la compensation en série est une technologie déjà proposée par le promoteur au début de la présente décennie. Son coût de mise en place est même moins élevé.

Cette solution n'est peut être pas la plus « optimale » aux dire d'Hydro-Québec en se basant sur leurs projections des 50 prochaines années mais dans un contexte où les repères économiques changent à court terme, il serait judicieux économiquement d'opter pour une solution efficace et moins dispendieuse et qui saura répondre aux besoins pour encore de nombreuses années. Qui aurait pu prévoir que les États-Unis changeraient leur approvisionnement en énergie fossile pour devenir davantage autosuffisant en énergie avec la conséquence sur le prix mondial du baril de pétrole et leur importation en électricité ? Les boules de cristal ne sont plus tellement fiables et la prudence s'impose face à d'énormes investissements basés sur des projections sur les 50 prochaines années. Nos gouvernements n'arrivent plus à prévoir les 24 prochains mois tant les changements sont nombreux, importants et imprévisibles.

Production et consommation responsables

« des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources »

En optant pour la solution technologique de la compensation en série moins dispendieuse, l'argent ainsi épargné pourrait être réinvesti dans la recherche de nouvelles technologies de transport de l'électricité plus respectueuse de l'environnement ou encore mieux, dans la diminution du gaspillage à tous les niveaux de la chaîne de transport et de consommation.

Protection du patrimoine culturel

« Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent »

Nous vous avons mentionné au début de ce mémoire que la valeur économique de notre village repose essentiellement sur l'attrait de son territoire, de ses lacs et de ses paysages. C'est notre patrimoine, notre valeur ajoutée. Nous avons été les précurseurs en Matawinie dans l'introduction de règlements verts visant la protection de l'environnement. La construction d'une seconde ligne de transport à haute tension irait à l'encontre des efforts déjà déployés en vue d'attirer de nouveaux villégiateurs et de mieux protéger notre environnement.

EN CONCLUSION

Nous vous avons exprimé notre point de vue sur le projet de construction d'une nouvelle ligne à haute tension qu'Hydro-Québec projette de bâtir à court terme. Nous avons tenté et réussi, nous l'espérons, à vous convaincre que cette solution n'est pas la plus optimale du point de vue du développement durable. Il existe une autre solution efficace et acceptable déjà proposée par Hydro-Québec et qui répond à tous les principes de la Loi sur le développement durable. La solution efficace basée sur la technologie de la compensation en série obtient la participation et l'engagement des citoyens, est beaucoup plus performante au niveau de la protection de l'environnement, plus efficace économiquement si on se base sur des hypothèses contrôlables et réalistes, permet d'investir davantage dans la production et la consommation responsable et protège notre patrimoine culturel. Cette opinion vous est soumise en regard du territoire de notre municipalité mais nous sommes convaincus qu'elle s'applique très bien à l'ensemble de la MRC Matawinie.

Au cours des 25 prochaines années, il est fort probable que nous découvrirons de nouvelles technologies pour améliorer le transport de l'électricité qui seront beaucoup plus respectueuses de l'environnement et du patrimoine culturel. Déjà aujourd'hui, des projets de transport sous-marins sont sur le point de voir le jour ailleurs au Canada et aux États-Unis auxquels participe Hydro-Québec. Et ce n'est qu'un début. Les contraintes économiques ont toujours amené la société à se surpasser et à se réinventer. Le transport d'électricité par des lignes à haute tension conventionnelles fait parti de ces défis de l'avenir.

Merci pour votre attention

Robert W. Desnoyers, maire

Fin du mémoire.